Ventes pour Taxes d'Etat

—DE—

PROPRIETES FONCIERES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXE – PAROISSE D'ORLEANS, CINQUIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m., SAMEDI, 14ème jour de Février, A. D., 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts et dessus, du 31eme jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que toute les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

ADAMS, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 60
Taxe de 1883, montant à..........80c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Eliza, Bouny, Eveline et Séguin, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 91; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 50 pieds, formant l'encoignure des rues Eliza et Bouny.

ALEXANDRE, HONORE—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriétés vendues par le Dr. P. R. Puisson, désignés comme lots Nos. 7 et 8; les dits Nos. 7 et 8 mesurent 60 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

ALLINGHAM, EDWARD—
Taxe de 1882, montant à..........$9 00
Taxe de 1883, montant à..........9 00
Une portion de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Alix, Peter et Elmire, désigné comme portion des lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 40; la dite portion des lots Nos. 11 et 12 mesurent 81 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 84 pieds, formant l'encoignure des rues Chestnut et Alix.

AUGUSTE, JOSEPH—
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, et les terres marécageuses, l'avenue Camus et les propriétés vendues par A. Camus, désigné comme le lot No. 15; le dit lot No. 15 mesure 45 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1882, montant à..........$13 80
Taxe de 1883, montant à..........14 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Bouny, Alix et Poudrière, désigné comme les lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 8; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 63 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 127 pieds, formant l'encoignure des rues Peter et Bouny.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Valette, De Armas, Verret et Decatur, désigné comme les lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. 149; les dits lots Nos. 1 à 4 mesurent 121 pieds de face à la rue Valette sur une profondeur de 45 pieds, formant l'encoignure des rues Valette et De Armas.

BAUMAN, EMILE—
Taxe de 1882, montant à..........$1c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Valette, Verret et Newton, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 180; le dit lot No. 8 mesure 24 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Decatur et Valette.

BANNISTER, RICHARD—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Leboeuf, Canal, Market et Eveline, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 110; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue LeBoeuf sur une profondeur de 135 pieds.

BASSANEZ, PAUL—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson au Raccourci, désigné comme le lot No. 2; le dit lot No. 2 mesure 45 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

BARRETT, MICHEL J.—
Taxe de 1883, montant à..........13c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Valette, Decatur et Newton, désignés comme les lots No. 3, 4 et 5 de l'îlet No. 179; les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 100 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1883, montant à..........12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Elmire, Decatur et De Armas, désignés comme les lots Nos. 8 et 9 de l'îlet No. 191; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent chaque 33 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 150 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1883, montant à..........17c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Chestnut, Decatur et De Armas, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 191; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent chaque 33 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 150 pieds.

BARTEL, V'VE W. H.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poudrière, Peter, Alix et Bouny, désigné comme lot No. 20 de l'îlet No. 6; le dit lot No. 20 mesure 30 pieds de face à la rue Poudrière sur une profondeur de 127 pieds.

BLACKWELL, F. W.—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Monroe, Franklin et Decatur, désigné comme le lot No. 18 de l'îlet No. 157, le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 120 pieds.

BEMISS, PAUL ET A. CHERRY—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Webster, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 78; le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

BELCHER, ALEXANDER—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Eliza, Eveline et Valette, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. 85; les dits lots Nos. 1 à 4 mesurent 120 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Chestnut et Eliza.

BENNETT, ALEXANDER—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés à Tunisburg dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 19 borné par les rues Bringier, Magellan, Orléans et Odeon, la dite moitié de l'îlet No. 19 mesure 143 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 319 pieds.

BIRD, V'VE DAVID—
Taxe de 1883, montant à..........
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Verret, Jackson Market, et désignés comme les lots Nos. 7, 8 et 9 de l'îlet No. 123; les dits lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 93 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 104 pieds.

BOSTRUM, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Peter, Poudrière et Elvière, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 5; le dit lot No. 14 [illegible] face à la rue Alix.

BORNIO, M. JR.—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Eveline, Market et Elmire, désignés comme lots No. 1 et 2 de l'îlet No. 114; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Chestnut et Eveline.

BROWN, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Newton, Jefferson et Madison, désignée comme une partie du lot No. 6 de l'îlet No. 184, la dite partie du lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 100 pieds.

BOHR, MINEURS ELIZABETH—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, De Armas et Decatur, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 157, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 64 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 128 pieds.

BROOKS, CAROLINE—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lapeyrouze, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 219; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 160 pieds.

BROWN, WILSON ET ALS.—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........$1 30
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé à Tunisburg, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 20 borné par les rues Columbus, Magellan, Orléans et Odeon; le dit îlet No. 20 mesure 236 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de 419 pieds.

BOLDINO, EPHRIAM—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par le Chemin Public, Leesburg et adjoignant l'habitation Trepagnier, désigné comme lot No. 60; le dit lot No. 60 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 160 pieds.

BROOKS, DENNIS—
Taxe de 1882, montant à..........42c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lapeyrouze, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 219; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

BOWDEN, ISAAC—
Taxe de 1884, montant à..........$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Monroe, De Armas et Decatur, désigné comme lot No. 24 de l'îlet No. 186, le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 128 pieds.

BURKE, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Homer, Peter et Alix, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 41, le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

BRUNET, E. J.—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Market, Pacifique, Elmire et Eveline, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 114; le dit lot No. 10 mesure 27 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 120 pieds.

BUCHANAN, BENJAMIN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 40
Taxe de 1883, montant à..........1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Jackson, Elmire et Market, désigné comme le lot No. 17 de l'îlet No. 129; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

BUCHANAN, BENJAMIN—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Jackson, Atlantique et Market, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'îlet No. 129; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds, formant l'encoignure des rues Pacifique et Jackson.

BUTLER, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Madison, Decatur et De Armas, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 186; le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 128 pieds.

BUCKLEY, EDWARD—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Market, Homer et Madison, désigné comme lot No. 9 de l'îlet 132; le dit lot No. 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Jackson et Market.

BULLEN, THOMAS—
Taxe de 1883, montant à..........$20 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No. 10 borné par les habitations et la rivière Mississippi; le dit lot No. 10 mesure 2 arpents de face sur une profondeur de 40 arpents.

CLAY, JOHN R.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 40
Taxe de 1883, montant à..........3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Villeré, Lavergne et Delaronde, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 19; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 126 pieds.

CLAY, FRANCOIS—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée, Church, Jefferson et Market, désignée comme portion du lot No. 8 de l'îlet No. 93 bis, mesurant 53 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 40 pieds.

CASTELIN, SUC. J.—
Taxe de 1882, montant à..........45
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Homer et Jackson, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 145; le dit lot No. 1 mesure 22 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds.

CAMUS, J. F.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Homer et Newton, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 181; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 120 pieds.

CASEY, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 218 borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouze et De Armas, faisant face à rue Atlantique.

CAMBLANC, HONORE—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à..........2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 225 borné par les rues Verret, Atlantique, Lapeyrouze et Socrates; les dits lots mesurent 60 pieds de face à la rue Verret sur une profondeur de 120 pieds.

CAMBLANC, HONORE—
Taxe de 1882, montant à..........$5 00
Taxe de 1883, montant à..........$3 00
Vingt huit certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets No. 236 et autres, bornés par les rues Lapeyrouze, Sheppard, Canal, Elmire et Verret; les dits îlets No. 236 et autres mesurent 1088 pieds de face à la rue Lapeyrouze sur une profondeur de 907 pieds.

CALVERIE, E.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Hancock, Magellan et Bringier, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 261, le dit lot No. 8 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 160 pieds.

CALVERIE, E.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Hancock, Bringier, Magellan et Franklin, désignés comme les lots Nos. 9 à 12 de l'îlet No. 261, les dits lots Nos 9 à 12 mesurent 128 pieds de face à la rue Hancock sur une profondeur de 160 pieds, le dit lot No. 9 formant l'encoignure des rues Hancock et Bringier.

CAMUS, V'VE THEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans bornée par les habitations et formant l'arrière partie des terres appartenants aux Etats Unis, désignée comme le lot No. 3, le dit lot No. 3 mesure 1 arpent de face sur une profondeur de 35 arpents.

CAMUS, V'VE THEO.—
Taxe de 1882, montant à..........$12 00
Taxe de 1883, montant à..........12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par les habitations et la rivière Mississippi, désignée comme le lot No. 6, le dit lot No. 6 mesure 1 arpent de face sur une profondeur de 40 arpents.

CRAIG, SIMON—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Camus, propriétés vendues par A. Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses et par la propriété de T. Camus, désigné comme le lot No. 43, étant partie du lot No. 5; le dit lot No. 43 mesure 45 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

CHARLES, ISIDORE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson, désigné comme le lot No. 5; le dit lot No. 5 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

CAMUS, V'VE J. F.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme terres marécageuses.

CAPRICE, JOHN L.—
Taxe de 1883, montant à..........$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Elmire, Chestnut et Eliza, désigné comme le lot No. 27 de l'îlet No. 79, le dit lot No. 27 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 120 pieds.

CLAISSIE, F.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Vallette, Verret et Market, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 125, le dit lot No. 9 mesure 29 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 102 pieds, formant l'encoignure des rues Jackson et Valette.

CERES, SUC. J.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, l'îlet No. 19, à Tunisburg, borné par les rues Bringier, Magellan, Orléans et Odeon, la dite moitié d'îlet mesure 143 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 319 pieds.

COLEMAN, ELSEY—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Séguin, Peter et Alix, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 7, le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de 127 pieds.

COLEMAN, JACOB—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et De Armas, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 158; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

COX, ABRAHAM—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 50, borné par le Chemin Public, Leesburg, et adjoignant l'habitation Trepagnier, le dit lot No. 50 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 160 pieds.

CONNER, M'ME D. HY.—
Taxe de 1883, montant à..........$2 16
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Lavergne, Barthélemy et Delaronde, désignés comme les lots Nos. 17 et 18 de l'îlet No. 18; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 62 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 126 pieds.

CURREN, EDWARD—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Webster, Eveline, Washington et Eliza, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 102, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Webster sur une profondeur de 122 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Webster et Eveline.

DAVIS, SAMUEL—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Valette et Market, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 125; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 103 pieds.

DANIELS, WILLIAM D.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Jackson, Pacifique et Homer, désignés comme les lots Nos. 18 à 20 de l'îlet No. 145; les dits lots Nos. 18 à 20 mesurent 96 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Elmire et Jackson.

DELILLE, V'VE CAROLINE—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à..........2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Seguin, Bouny, Delaronde et Peter, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 8; le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

DERENSBURG, V. F.—
Taxe de 1883, montant à..........
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Alix, Peter et Verret, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 17; le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 125 pieds.

DELILLE, M'LLE J. O.—
Taxe de 1882, montant à..........50c
Taxe de 1883, montant à..........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Eliza, Pacifique et Alix, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 78, le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 124 pieds.

DE BOUCHEL, VICTOR ET O.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No. 5 borné par la batture Camus et le fleuve Mississippi, mesurant 1 arpent de face à la batture Camus.

DELILLE, ARMANT—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer, Monroe, Franklin et Jackson, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 150, le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de 120 pieds.

DELAWORTH, V'VE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
La moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Decatur, Monroe et Newton, désignée comme la moitié des lots No. 7 et 8 de l'îlet No. 182, mesurant 32 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 128 pieds.

DENIS, R. E. W.—
Taxe de 1883, montant à..........$1c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Decatur, Monroe et De Armas, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 186, le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 128 pieds.

DELOAZEL, DELMAR—
Taxe de 1882, montant à..........$7 75
Taxe de 1883, montant à..........7 75
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par le Chemin Public et le Chalmette, adjoignant Leesburg, désignée comme le lot No. 23, le dit lot No. 23 mesure 1 arpent de face au Chemin Public sur une profondeur de 40 arpents.

DILLON, JOHN J.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Thayer, Atlantique, Pacifique et Peter, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 47, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 31 pieds de face à la rue Thayer sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Thayer et Atlantique.

DILLON, JOHN J.—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Thayer, Pacifique et Peter, désigné comme le lot No. 25 de l'îlet No. 47; le dit lot No. 25 mesure 31 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 27 pieds.

DIAMOND, JASPER—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Monroe, Franklin et De Armas, désignés comme les lots Nos. 2 à 4 de l'îlet No. 157, les dits lots Nos. 2 à 4 mesurent 96 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 127 pieds.

DE BEN, JOSE—
Taxe de 1882, montant à..........60c
La moitié de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Odeon, Orléans, Homer et Chemin Public, désignée comme la moitié des lots Nos. 25 et 26 de l'îlet No. [illegible], la dite moitié des lots Nos. 25 et 26 mesure [illegible] pieds de face à la rue Odeon sur une profondeur de 181 pieds.

DOONER, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à..........$4 20
Taxe de 1883, montant à..........4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Eveline, Market et l'avenue Verrett, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 114, le dit lot No. 21 mesure 28 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 124 pieds, formant l'encoignure des rues Atlantique et Eveline.

DUPIERRE, JULES—
Taxe de 1883, montant à..........$7 16
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Verret, Franklin, Newton et Homer, désignés comme les lots Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No. 156, le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue Verret sur une profondeur de 78 pieds; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Verret.

DUMONT, ANDRE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 60
Taxe de 1883, montant à..........1 60
Un certain îlet et triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 292 et 265, bornés par les rues Hancock, Vallette, Magellan et Bringier.

DUMONT, ANDRE—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 248 borné par les rues Socrates, Ptolémée, Hancock et Vallette.

BLASKEY, ADOLPH—
Taxe de 1883, montant à..........$1 8
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses, audessus et audessous par les propriétés de T. Camus, désignés comme lots Nos. 20 et 21 de l'îlet No. 109, les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 96 pieds de face à l'avenue Camus sur une profondeur de 170 pieds.

EAMES, E. J. ET WM. SWEET—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Taxe de 1883, montant à..........3 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés à Tunisburg, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par le Chemin Public et les rues Odeon, Orléans et Homer, désignés comme lots Nos. 7 à 11 de l'îlet No. 1, les dits lots Nos. 7 à 10 mesurent chaque 32 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds, le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 125 pieds, formant l'encoignure du Chemin Public et de la rue Orléans.

EVERETT, HARRIETT—
Taxe de 1882, montant à..........15c
Taxe de 1883, montant à..........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Vallette, Chestnut et Decatur, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 190, le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 120 pieds.

EVERETT, HENRIETTE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chestnut, Vallette et De Armas, désignés comme lots Nos. 12 à 22 de l'îlet No. 190, le dit lot No. 22 mesure 33 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 12 à 21 mesurent 322 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Chestnut et De Armas.

FEITAL, AARON—
Taxe de 1883, montant à..........$13 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Villeré, Verret, Delaronde et Lavergne, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 23; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 10[illegible]

FINNEGAN, M'ME ANNIE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Alix, Peter et Poudrière, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 6, le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de 120 pieds formant l'encoignure des rues Bouny et Alix.

FINNEGAN, SUC. MARY—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Patterson, Olivier et Vallette, désigné comme le lot No. 23 de l'îlet No. 30, le dit lot No. 23 mesure 28 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 97 pieds.

FINNEGAN, DAVID—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Chestnut, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. 86, le dit lot No. 19 mesure 31 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 120 pieds.

FRILOT, ARMAND FRANCOIS—
Taxe de 1883, montant à..........80c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Monroe et Homer, désignée comme un demi du lot No. 2 de l'îlet No. 151, le dit demi du lot No. 2 mesure 31 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 128 pieds.

FISHER, HENRY—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Orléans, Decatur et Odeon, désignés comme lots Nos. 10 et 11 de l'îlet No. 4, les dits lots mesurent 60 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 122 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Orléans.

FILS, HERTZ—
Taxe de 1882, montant à..........$2 00
Taxe de 1883, montant à..........$2 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans bornée par les habitations et, joignant Leesburg, désignée comme lot No. 36, le dit lot No. 36 mesure un demi arpent de face sur une profondeur de 40 arpents.

FOSTER, PATRICK—
Taxe de 1883, montant à..........$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Pacifique, Thayer et Peter, désigné comme lot No. 23 de l'îlet No. 47, le dit lot No. 23 mesure 29 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 128 pieds.

FOSTER, MICHAEL—
Taxe de 1883, montant à..........$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Pacifique, Thayer et Peter, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 47, le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds.

FORD, JOHN E.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un demi d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 275 et 276 bornés par les rues Madison, Franklin, Monroe, Bringier et Lawrence, le dit demi îlet mesure 130 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 319 pieds.

FORD, DOUGLAS—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer, Vallette, Verret et Jackson, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 144, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de 100 pieds.

FUCHS, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Homer, Jefferson, Madison et Jackson, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 168, le dit lot No. 4 mesure [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

BRANDMIER, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Peter, Hendee et Alix, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 65, le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Washington et Peter.

GASPER, VALENTINE—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 58 à Leesburg, adjoignant l'habitation Trepagnier, le dit lot No. 58 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 160 pieds.

GREEN, MARIE—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Hancock, désigné comme lot No. 2 de l'îlet No. 260, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 126 pieds.

GENERES, L. F.—
Taxe de 1882, montant à..........$12 00
Taxe de 1883, montant à..........18 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée par les habitations adjoignant Leesburg, désignée comme lot No. 36, le dit lot No. 36 mesure 10 arpents de face au Chemin Public sur une profondeur de 40 arpents.

GERARD, W. F.—
Taxe de 1883, montant à..........$12 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Delaronde, Peter et Barthélemy, désignés comme les lots Nos 11 à 13 de l'îlet No. 18, les dits lots Nos. 11 à 13 mesurent 93 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 159 pieds.

GERARD, W. F.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Delaronde, Villeré et Barthélemy, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 17, le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 128 pieds.

GERARD, W. F.—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Valette, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 30, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 46 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 65 pieds.

GREEN, HENRY, No. 2—
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Monroe et Decatur, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 182, le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

GREEN, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Lapeyrouse, Franklin et Socrates, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 219, le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Monroe et Lapeyrouse.

GRIMSTEAD, M'LLE MARIE A.—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Homer, Monroe et Madison, désignée comme la moitié du lot No. 2 de l'îlet No. 151; la dite moitié du dit lot No. 2 mesure 21 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 128 pieds.

GRIMSTEAD, M'LLE M. A.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Homer, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 156; le dit lot No. 14 mesure 33 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

GILLEN, PATRICK, No. 2—
Taxe de 1882, montant à..........15c
Taxe de 1883, montant à..........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 209 borné par les rues Pacifique, Atlantique, Lapeyrouze et De Armas, le dit lot fait face à la rue Pacifique.

GRIFFEN, JNO. T.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, à Tunisburg, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 27 borné par les rues Aimé, Cornelius, Linden et Orléans, le dit îlet No. 27 mesure 319 pieds de face à la rue Aimé sur une profondeur de 321 pieds.

GRIFFEN, JNO. T.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, à Tunisburg, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 32 borné par les rues Gallatin, Perrylander, Odeon et Orléans, le dit îlet No. 32 mesure 286 pieds de face à la rue Gallatin sur une profondeur de 321 pieds.

GRIFFEN, JNO. T.—
Taxe de 1882, montant à..........
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, à Tunisburg, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 35 et 36, bornés par les rues Perrylander, Herbert, Odeon et Orléans, les dits îlets Nos 35 et 36 mesurent chaque [illegible] pieds de face à la rue Perrylander sur une profondeur de 321 pieds.

GRIFFEN, JNO. T.—
Taxe de 1882, montant à..........
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, à Tunisburg, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 34, borné par les rues Herbert, Orléans, Odeon et [illegible], le dit îlet No. 34 mesure 290 pieds de face à la rue Herbert sur une profondeur de 321 pieds.

GOETA, M'LLE ANNA—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Lawrence, Hancock et Bringier, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 274, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 127 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds, formant l'encoignure des rues Franklin et Lawrence.

GUNNISON, GEO. LUCK—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Alix, Bouny, Peter et Eliza, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 31 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Alix et Bouny.

GRUNDMEIER, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, [illegible], Hendee et Alix, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Washington et Peter.

GUILLAUME, CLEMENT—
Taxe de 1883, montant à..........$2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désignés comme les lots Nos. 20 et 21 de l'îlet No. 129, les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 60 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

GUY, M'ME JAMES—
Taxe de 1883, montant à..........
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Monroe, Decatur et Newton, désignée comme partie du lot No. 6 de l'îlet No. 184, la dite partie du lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

HATTERS, GEO.—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Seguin, [illegible], et Barthélemy, désignée comme la moitié du lot No. [illegible] de l'îlet No. 13, la dite moitié mesure 15 pieds de face à la rue Seguin sur une profondeur de [illegible] pieds.

HAYLEY, M'ME C.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Peter, Patterson et Valette, désignés comme les lots Nos. 7 et 8 de l'îlet No. 34 et 52, les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 64 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 128 pieds.

HANLEY, M'ME C.—
Taxe de 1883, montant à..........$4 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eliza et Alix, désigné comme le lot No. 21 de l'îlet No. 78, le dit lot No. 21 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds.

HANLEY, M'ME C.—
Taxe de 1883, montant à..........$7 20
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Elmire, Chestnut et Eveline, désignés comme les lots Nos. 24 à 26 de l'îlet No. 86, les dits lots Nos. 24 à 26 mesurent 95 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Eliza et Elmire.

HATHAWAY, M'ME DIANA—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Monroe, Franklin et Market, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 153, le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 117 pieds, formant l'encoignure des rues Jackson et Monroe.

HATTERSON, BENDER ET CIE.—
Taxe de 1882, montant à..........75c
Taxe de 1883, montant à..........
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Madison, Newton et Homer, désignée comme partie du lot No. 11 de l'îlet No. 154, la dite partie du lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 60 pieds.

HARRISON, AUGUSTINE—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Verret, Franklin et Decatur, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 154; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 63 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Verret.

HARRISON, WILLIAM—
Taxe de 1883, montant à..........75c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Madison, Decatur et Newton, désignée comme la moitié du lot No. 8 de l'îlet No. 184, la dite moitié du lot No. 8 mesure 33 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 128 pieds.

HAYWOOD, ROBERT—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Jefferson, Lapeyrouze et De Armas, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. 216; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 151 pieds.

HAYWOOD, C. ET G. MAKER—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Socrates, Lapeyrouze et Franklin, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 219; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Monroe et Socrates.

HARRY, BEN—
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 280, le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 125 pieds.

HENDERSON, ANDREW—
Taxe de 1883, montant à..........
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Vallette, Chestnut, Decatur et Newton, désignés comme les lots Nos. 14 à 16 de l'îlet No. 179, les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chaque 32 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 101 pieds.

HENDERSON, ANDREW—
Taxe de 1883, montant à..........
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Armas, Monroe, Decatur et Franklin, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 157, le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 128 pieds.

HENDERSON, ANDREW—
Taxe de 1883, montant à..........75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues De Armas, Monroe, Decatur et Franklin, désigné comme le lot B de l'îlet No. 157, le dit lot B mesure 31 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 128 pieds.

HENDERSON, CHRISTOPHER—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 217 borné par les rues Jefferson, Lapeyrouze, Madison et Socrates; le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 152 pieds.

HIELD, PHILIP N.—
Taxe de 1883, montant à..........$40
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Decatur, Elmire et De Armas, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. 191, les dits lots Nos. 1 à 4 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds.

HILL, MAC—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Camus, le Chemin Public, les terres marécageuses, audessus et audessous par la propriété T. Camus, mesurant 45 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 170 pieds.

HOOKE, M'ME LUCY—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Elmire, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 86, le dit lot No. 4 mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds.

HOOKE, M'ME LUCY—
Taxe de 1882, montant à..........15c
Taxe de 1883, montant à..........15c
Le quart d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Elmire, Eveline et Chestnut, désigné comme le quart du lot No. 23 de l'îlet No. 86, le dit quart du lot No. 23 mesure [illegible] pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 126 pieds.

HOLLAND, M'ME JANE E.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Eliza, Eveline et Valette, désignés comme lots Nos. 1 à 4 de l'îlet No. 85, les dits lots Nos. 1 à 4 mesurent 128 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Chestnut et Eliza.

HOPKINS, HARRY—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur, désigné comme le lot No. 3 de l'îlet No. 182, le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds.

HOWARD, A. L.—
Taxe de 1883, montant à..........
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Market, désignés comme les lots Nos. 12 à [illegible] de l'îlet No. 114, les dites parties des lots Nos. [illegible] mesurent chaque 14 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 127 pieds.

HOWARD, A. L.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Market, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 114, le dit lot No. 16 mesure [illegible] pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 127 pieds.

HOLMES, CHAS.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Vallette, Homer et Jackson, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 147, le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds.

HUGHES, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Homer, Pacifique et Jackson, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 145, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 128 pieds, le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Elmire et Homer.

HYPOLITE, FRANCIS—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 15 et 16 bornés par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trepagnier, les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 80 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 160 pieds.

IRWIN, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orleans, Decatur, De Armas et Orleans, désignés comme les lots Nos 6 et 7 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 64 pieds de face à la rue Odeon sur une profondeur de 132 pieds.

JACKHEAD, M'ME J.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, Alix, Poudrière et Bouny, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 6, le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 127 pieds.

JACKSON, WESLEY—
Taxe de 1882, montant à..........30
Taxe de 1883, montant à..........30
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et De Armas, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 158, le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

JACQUES, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à..........1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bringier, Hancock et Lawrence, désignés comme les lots Nos. 5 à 8 de l'îlet No. 274, les dits lots Nos. 6 à 8 mesurent chaque 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds, le dit lot No. 5 mesure 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds, formant l'encoignure des rues Franklin et Hancock.

JACQUES, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 50
Taxe de 1883, montant à..........1 50
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Magellan, Hancock et Bringier, désignés comme les lots Nos. 4 à 8 de l'îlet No. 261, les dits lots Nos. 4 à 8 mesurent 127 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 128 pieds.

JACKSON, ANDREW—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 36 borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trepagnier, le dit lot No. 36 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 126 pieds.

JEANDOT, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Vallette, Chestnut, Lapeyrouze et Socrates, désigné comme l'îlet No. 221.

JEANDOT, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Monroe, Ptolémée et Socrates, désigné comme l'îlet No. 246.

JONES, THOMAS H.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à..........3 60
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Atlantique, Market, Eveline et l'avenue Verret, désignés comme lots Nos. 16 à 18 de l'îlet No. 112, les dits lots Nos. 16 à 18 mesurent chaque 29 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 122 pieds.

JONES, JAMES J.—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Eliza, Séguin, Verret et Eveline, désigné comme lot No. 3 de l'îlet No. 92, le dit lot No. 3 mesure 33 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 128 pieds.

JOHNSON, WM.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à..........3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Decatur, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 181; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

JONES, WM. P. ET J. A. PETERSON—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Madison, Monroe et Newton, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 183, le dit lot No. 12 mesure 31 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 127 pieds.

JOURDAN, ROB'T—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........80c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Jefferson, Decatur et Newton, désignée comme la moitié du lot No. 8 de l'îlet No. 184, mesurant 33 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 128 pieds.

JONES, WM., No. 2—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........37c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 217 borné par les rues Jefferson, Lapeyrouze, Madison et Socrates, le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 152 pieds.

JOHNSON, CEASAR—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 280; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 125 pieds.

JOHNSON, M'LLE VICTORIA—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Newton, Odeon, Decatur et Orléans, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 4, à Tunisburg, le dit lot No. 1 mesure 21 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Newton et Odeon.

JOHNSON, PERRY ET PEGGY—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No. 14, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trepagnier, le dit lot No. 14 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds.

JOHNSON, VOLTAIRE—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson, désigné comme lot No. 21, mesurant 40 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

JOHNSON, M'ME PEGGY—
Taxe de 1883, montant à..........
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendue par le Dr. P. R. Puisson, désigné comme le lot No. 21 bis, mesurant 40 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

KNAPPO, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........$7 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Bouny, Villeré et Seguin, désignés comme les lots Nos. 16 et 17 de l'îlet No. 9, les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 60 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds.

KNAPPO, HENRY—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Delaronde, Bouny, Villeré et Seguin, désigné comme lot No. 25 de l'îlet No. 9, le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds.

KENNEDY, THOMAS—
Taxe de 1882, montant à..........
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Seguin, Bouny, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 75, le dit lot No. 13 mesure 31 pieds de face à la rue Seguin sur une profondeur de 125 pieds.

KELLER, NOEL—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Valette, Verret et Newton, désigné comme le lot No. 9 de l'îlet No. 180, le dit lot No. 9 mesure 26 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 100 pieds.

KELLY, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 42, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant l'habitation Trepagnier, le dit lot No. 42 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 128 pieds.

KEAN, PATRICK—
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pacifique, Newton, Atlantique et Homer, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 181, le dit lot No. 11 mesure 32 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 121 pieds.

KING, ROB'T—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à..........1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriétés vendues par le Dr. P. R. Puisson, désignés comme le lot No. 16, le dit lot No. 16 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur une profondeur de 120 pieds.

KUENER, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 3, habitation attenante aux propriétés des Etats-Unis, le dit lot No. 3 mesure 2 arpents de face au Chemin Public sur une profondeur de 25 arpents.

KUTNER, JOHN—
Taxe de 1883, montant à..........$1 90
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme terres marécageuses, la dite portion mesure 1400 arpents superficiels.

LADIES BENEVOLENT ASSOCIATION—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Verret, Vallette et Market, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 125, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 102 pieds.

LARRIEU, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Vallette, Chestnut et Homer, désigné comme lot No. 22 de l'îlet No. 147, le dit lot No. 22 mesure 25 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

2